

Nom de produit : ELECTROLYTE A2-II
Révision : 2019-11-22
Document no.: M0002

Page : 1/12
Imprimé : 2019-11-22
SDS-ID: CH-FR/20.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ELECTROLYTE A2-II
Cat. No. 40900010 (part of 40900008)
No. CAS : 7601-90-3
No CE : 231-512-4
No d'Enreg. REACH: -
Dimension de l'emballage : 78 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour préparation électrolytique des échantillons métallographiques.
Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Struers GmbH - Zweigniederlassung Schweiz
Weissenbrunnenstrasse 41, Postfach 428
CH-8903 Birmensdorf
Switzerland
Tel:+41 (44) 777 63 07
Fax:+41 (44) 777 63 09
switzerland@struers.de
www.struers.com

Responsable de la
préparation de la fiche de
données de sécurité: Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être
transmises à :
struers@struers.dk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : 145 (numéro d'urgence 24h/24)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	2/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP:
Ox. Liq. 1;H271
Acute Tox. 4;H302
Skin Corr. 1A;H314
Eye Dam. 1;H318
STOT SE 2;H371

2.2. Éléments d'étiquetage

(*)



Danger

<u>Contient :</u>	Acide perchlorique 60%
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs ont un effet corrosif. En 24-36 heures, les victimes peuvent développer une dyspnée grave et un suintement de liquide aux poumons (oedème pulmonaire). Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

PBT/vPvB:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Le produit contient: acide et eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	3/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

CLP:

% :	No. CAS :	No CE :	No d'Enreg. REACH:	Nom chimique :	Classification du risque:	Obs. :
100	7601-90-3	231-512-4	-	Acide perchlorique 60%	Ox. Liq. 1;H271 Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1A;H314 Eye Dam. 1;H318 STOT SE 2;H371	B

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Conduire immédiatement la personne à l'air frais et appeler une ambulance. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Apporter cette fiche.

Contact avec la peau : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et enlever les vêtements souillés. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment et immédiatement à l'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

Ingestion : Appeler immédiatement un Centre antipoison/médecin. Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. Ne rien boire sans avoir consulté un médecin au préalable. Conserver ces instructions à portée de main.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	4/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser l'eau nébulisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune prescription particulière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. Favorise l'inflammation des matières combustibles. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	5/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques : Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact. Des explosifs au perchlorate peuvent se développer. A éviter avec précaution le séchage de solution d'acide perchlorique dans des endroits inaccessibles.

Précautions techniques : Une ventilation ponctuelle est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée. Conserver à l'écart d'autres produits chimiques (comburant). Tenir/stocker à l'écart des vêtements, des agents réducteurs et des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites ne sont pas assignées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Un flacon de rinçage pour les yeux devra être disponible sur le lieu de travail. Assurer une ventilation efficace.

Protection individuelle: Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire: En cas de ventilation inadéquate, porter un masque complet à alimentation d'air.

Protection des mains: Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la peau : En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécial.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	6/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Forme</u>	Liquide.
<u>Couleur:</u>	Incolore.
<u>Odeur :</u>	Inodore.
<u>Seuil olfactif:</u>	Non disponible.
<u>pH :</u>	< 1
<u>Point de fusion :</u>	Non disponible.
<u>Point d'ébullition :</u>	160°C
<u>Point d'éclair :</u>	Non disponible.
<u>Taux d'évaporation:</u>	Non disponible.
<u>Inflammabilité (solide, gaz):</u>	Non disponible.
<u>Limites d'explosion :</u>	Non disponible.
<u>Pression de vapeur :</u>	Non disponible.
<u>Densité de vapeur:</u>	Non disponible.
<u>Densité relative :</u>	Non disponible.
<u>Solubilité :</u>	soluble dans l'eau
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</u>	Non disponible.
<u>Température d'auto-inflammation (°C):</u>	Non disponible.
<u>Température de décomposition (°C) :</u>	Non disponible.
<u>Viscosité:</u>	Non disponible.
<u>Propriétés explosives:</u>	Peut se décomposer de manière explosive au-delà de 75°C. Peut exploser spontanément par suite de la déshydratation.
<u>Propriétés comburantes:</u>	Non disponible.

9.2. Autres informations

<u>Autres données:</u>	Composés organiques volatils (COV) : 0 g/l (calculé)
------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	7/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Au contact des métaux, il y a une production de gaz hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Oxydant ; éviter le contact avec des agents réducteurs. Tenir/stocker à l'écart des vêtements, des agents réducteurs et des matières combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Métaux. Agents de réduction.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'échauffement et d'incendie, des gaz toxiques de chlorure d'hydrogène peuvent se produire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	8/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<u>Toxicité aiguë (orale):</u>	Nocif en cas d'ingestion.
<u>Toxicité aiguë (dermique):</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité aiguë (par inhalation):</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée:</u>	Provoque de graves brûlures.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire:</u>	Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>STOT - Exposition unique:</u>	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
<u>STOT - Expositions répétées:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration:</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Inhalation :</u>	Les vapeurs ont un effet corrosif. En 24-36 heures, les victimes peuvent développer une dyspnée grave et un suintement de liquide aux poumons (oedème pulmonaire).
<u>Ingestion :</u>	Effet fortement corrosif. Même de petites quantités peuvent être létales. Les symptômes sont de fortes douleurs brûlantes dans la bouche, à la gorge et à l'estomac.
<u>Effets spécifiques :</u>	Le risque d'effets à long terme par l'exposition professionnelle est considéré comme minime.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	9/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité : Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

;

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

Code CED : 16 05 07

MELANGE PRÊT À L'EMPLOI :

Code CED : 16 05 06

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	10/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

No UN: 1873

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : PERCHLORIC ACID

Informations supplémentaires IMDG:
EmS : F-A, S-Q
MFAG : 1

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 5.1 (8)

14.4. Groupe d'emballage

PG: I

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

Substance dangereuse pour l'environnement: Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	11/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières: En principe, les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit. L'utilisateur doit être minutieusement instruit de l'exécution du travail, des propriétés dangereuses du produit, et des mesures de sécurité nécessaires.

Législations nationales : Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim), avec modifications.
Ordonnance du DFE (822.115.2) du 4 décembre 2007 sur les travaux dangereux pour les jeunes.
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE A2-II	Page :	12/12
Révision :	2019-11-22	Imprimé :	2019-11-22
Document no.:	M0002	SDS-ID:	CH-FR/20.0

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles: 1, 2.

Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Autres informations:

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008:
Méthode de calcul.

Formulation des mentions de danger :

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.